



Audiokonférence du 25 mars 2020 avec M. MEUNIER, Directeur interrégional Compte-rendu

Quelques chiffres pour l'interrégion :

➤ 295 agents présents.

M. MEUNIER a souligné la diminution régulière et normale des effectifs ; une baisse au tourisme du TSM peut par ailleurs encore être envisagée du fait du trafic moindre.

➤ 890 personnes en ASA ou télétravail.

➤ 72 en quatorzaine (cas contacts).

➤ 31 en maladie (cas de suspicions de coronavirus non confirmés).

1/ Gestion RH

➤ CA qui pourraient être imposés à l'instar du privé : aucune disposition similaire dans la fonction publique n'a pour l'heure été adoptée. Une étude est en cours par le ministre de la Fonction publique.

➤ Possibilité pour les douaniers d'être testés (administration régaliennne) : M. MEUNIER a interrogé le ministre qui a répondu que les agents des douanes ne font pas partie des personnels devant être testés, il en est de même pour les policiers et gendarmes.

➤ Retours de quatorzaine ou de CMO après suspicion : M. MEUNIER fera prochainement connaître les modalités du retour dans les services (plusieurs agents concernés vont bientôt reprendre leur activité) ; un échange entre l'agent et le médecin de prévention sera systématique afin de s'assurer que le collègue peut reprendre son activité professionnelle en toute sécurité.

➤ Niveau élevé du taux d'agents malades dans l'interrégion : M. MEUNIER déclare que les agents doivent être mis à l'abri au moindre doute. Si les chiffres de la DI peuvent paraître plus élevés que dans d'autres directions, c'est parce que chaque médecin de prévention à sa façon de traiter le sujet.

L'USD-FO estime qu'une harmonisation des pratiques est nécessaire afin que des décisions soient prises selon des critères les plus objectifs possibles et surtout que la priorité reste toujours la santé de l'agent et de ses collègues !

➤ Gestion des ASA après la première quinzaine de confinement : les mêmes modalités sont reconduites.

Concernant un éventuel questionnaire à la fin de la première période de confinement, M. MEUNIER n'en voit pas l'utilité dans l'immédiat mais il n'exclue pas de réitérer cet exercice vers la mi-avril si cela s'avère nécessaire. Il estime que les réponses apportées dans la première enquête

n'ont que peu évolué depuis la mi-mars (par exemple, les agents en garde d'enfants sont toujours les mêmes).

➤ Classement des cas contacts (faible/modéré/élevé) très difficiles à évaluer pour les chefs de service : M. MEUNIER rappelle qu'il existe des fiches, diffusées aux chefs de services, qui définissent les critères de classement. En conséquence ils doivent les utiliser de façon objective afin de répertorier et classer les cas contacts.

Le médecin de prévention est destinataire du recensement effectué pour validation. M. MEUNIER précise qu'il appartient aux chefs de services de réaliser ce travail car le médecin de prévention n'est pas en mesure de le faire mais que cela n'engage pas leur responsabilité.

L'USD-FO est satisfaite de la réponse apportée et souligne particulièrement qu'il s'agit d'une délégation, de fait, de la médecine de prévention qui ne saurait engager la responsabilité de l'encadrement. Les encadrants ne sont pas médecins et ne peuvent pas se substituer aux professionnels de santé !

Nous notons toutefois une limite réelle aux fiches éditées par la médecine de prévention : les problèmes d'hygiène rencontrés dans certains services augmentent les risques et l'absence de nettoyage par les prestataires défaillants entraîne un risque accru peu voire pas maîtrisable par l'encadrement (exemple : même sans contact direct avec un agent, l'utilisation des mêmes sanitaires non nettoyés augmente le risque de contamination).

2/ Les Equipements

➤ Les masques : la DI dispose de stocks pour satisfaire les demandes des services.

➤ Solutions hydro-alcooliques : des approvisionnements sont en cours.

➤ Les gants : des achats sont réalisés dans les pharmacies afin de pouvoir livrer les services qui en expriment le besoin.

M. MEUNIER demande aux services de faire connaître leurs besoins afin que des dispositions rapides soient prises pour leur approvisionnement (cas des BSI d'Arras pour des masques ou de Baisieux-Camphin pour les gants par exemple).

S'agissant de l'importation de masques transportés par voie aérienne jusqu'à Vatry (Marne), M. MEUNIER a confirmé l'arrivée de 2 avions en provenance de Chine. Ces masques, achetés par l'État, seront distribués aux services prioritaires (services médicaux).

D'autres vols sont prévus.

3/ Les Missions

➤ Contrôles en PPA et PPF : maintien de la mission dans les PPF de Calais et Le Touquet. S'agissant des PPA, M. MEUNIER ne soulève aucune objection à la réalisation de contrôles en même temps que la PAF mais il précise que les agents des Douanes se concentrent sur le contrôle des poids lourds et du fret.

➤ Contrôle du tri postal à Lesquin : une OS demande que ces contrôles soient réalisés par des agents volontaires après une expertise réalisée par la cheffe divisionnaire.

M. MEUNIER répond que ces contrôles sont limités à 3 jours sur 7 (pendant les jours d'ouverture) et que notre mission est de réaliser ces contrôles. Il se déclare cependant favorable à une expertise sur site par la hiérarchie mais refuse l'intervention basée sur le volontariat. La majorité des OS partage cet avis dans la mesure où le recours au volontariat marquerait un défaut d'équité dans le traitement des agents.

L'USD-FO rejette l'idée du volontariat car cela entraînerait une inégalité entre les agents. En effet, seuls les volontaires seraient au travail alors que les autres resteraient en ASA renfort sans que les volontaires puissent être renforcés !

Néanmoins, l'USD-FO considère que si agent ne peut pas assurer cette mission, il doit impérativement en faire part à sa hiérarchie et motiver son impossibilité.

➤ Présentiel au CCPD de Tournai : 6 agents français étaient présents au CCPD le 23 mars et 1 seul agent belge.

M. MEUNIER a demandé que l'effectif soit également diminué au CCPD.

L'USD-FO demande qu'une coordination soit réalisée entre les administrations françaises pour éviter une présence trop nombreuse.

M. MEUNIER répond que la mission du CCPD doit être assurée mais promet d'étudier le sujet.

Prochaine réunion le vendredi 27 mars à 14h30, sauf si nécessité absolue.

N'hésitez pas à nous adresser vos questions !